

Procès-Verbal
Réunion Ordinaire de la
Parc Opérations, présidé [REDACTED]
Vendredi 13 se
Bâtiment Disney Channel, salle Oscar

Membres légaux :

[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent (présentiel et visio)
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présente
[REDACTED]	Absent

Membres experts :

[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Présente
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED] RIT	Présente
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Présente (présentiel et visio)

Représentants syndicaux CSSCT :

[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Présent (visio)
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Présent (présentiel et visio)
[REDACTED]	Présent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Absent
[REDACTED]	Absente
[REDACTED]	Absent

Membres de droit :

		Médecin du travail	Absent
		firmière	Présente (visio)
		édecin du travail	Présente (visio)
		édecin du travail	Absente
		Infirmière	Présente (visio)
		Coordinatrice prévention	Présente (visio)
		ôleur CRAMIF	Absent
Mo		cteur du travail	Absent
TU			

Invités :

		Responsable Relations Sociales	Présente
		Sénior Manager Opérations	Présent
		Coordinateur Prévention	Présent
		Manager Maintenance	Présent
		Senior Manager Accessibilité et Contrats de Sous-Traitante	Présente
		Coordinateur de projets	Présent
		Chargé de projets Sécurité	Présent (visio)
		Manager chargé de prévention	Présent
		Chef de projet	Présent
		Senior Manager Produits Parc OPS	Présent (visio)
		Chargée Projets Mission handicap	Présente (visio)

Début et fin de réunion : 9h / 18H15

Procès-Verbal rédigé [REDACTED] taire de la CSSCT

Ordres du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 06 juin 2024***
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 08 juillet 2024***
- 3. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement**
- 4. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivés d'un
[REDACTED] l'arié déclaré inapte à son poste
[REDACTED] a CSSCT sur le recrutement des
salariés en situation de handicap au sein de l'établissement**
- 6. Bilan annuel 2023 sur la situation des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement***
- 7. Information sur les résultats des mesures de VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) de l'attraction Flight Force***
- 8. Examen des statistiques des AT du 2ème trimestre civil 2024***
- 9. Point de suivi relatif à l'AT Conducteur Tram Tour du 1er mars 2024***
- 10. Point de suivi relatif à l'AT Crush Coaster du 15 juillet 2024***
- 11. Suivi des actions HST (DUERP)*- Fiche anomalie CSSCT**
- 12. Point de suivi sur la porte d'accès Timon Parade ***
- 13. Point de suivi sur les portes d'accès du Ticketing***
- 14. Information des membres de la CSSCT sur le protocole du test des gilets chauffants**
- 15. Point de suivi relatif à la visite du sh [REDACTED]**
- 16. Présentation aux membres de la CSS
Train***
- 17. Point de suivi sur la mise à disposition des plans des parcs***
- 18. Information des membres de la CSSCT concernant les futurs travaux de voirie du HUB***
- 19. Point de suivi sur le déploiement des moyens de sécurisation au sein de l'établissement**
- 20. Point d'information sur la prévention de RPS**
- 21. Visite à déterminer**

Contenu des échanges

Point ODJ numéro 1 :

Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 06 juin 2024*

Résultat des votes :

- 12 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 0 membre a voté Abstention

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 juin 2024 est approuvé.

Point ODJ numéro 2 :

Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 08 juillet 2024*

Résultat des votes :

- 11 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 1 membre a voté Abstention

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 8 juillet 2024 est approuvé.

Point ODJ numéro 3 :

Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement

[REDACTED] que 40 dossiers en cours, 1 absence Sécurité Sociale (congé parental), 1 3 formations transition professionnelle, 9 en cdd, 1 AP (autorisé payé), 11 missions ATMA, 15 en dispenses d'activité (ce sont principalement des nouveaux en rive pas à reclasser).

[REDACTED] ande combien sont en inaptitudes ou maladie PRO ou en AT et n dispenses d'activités pour mieux l'aider. Olivia L. indique 3 salariés dans ce cas. Sylvain C. précise que c'est intéressant de se pencher dessus lors des prochaines CSSCT.

Sur c'est 3 salariés, 1 est en dispense d'activité depuis le 6 février 2024, 1 autre depuis avril 2024 et le dernier depuis juin 2024.

Point ODJ numéro 4 :

Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivés d'un projet de reclassement d'un salarié déclaré inapte à son poste (TSVETISLAV Andreev)*

Olivia L. nous présente la fiche d'Andree [REDACTED] e pourquoi le RDV avec Olivia L. date d'avant son inaptitude ? Elle [REDACTED] eux l'accompagner.

[REDACTED] emande à lui remettre les primes dans le salaire car il est actuellement dit qu'elle n'a pas accès à cette information mais pour elle, ses primes sont incluses. Il est passé de coefficient de 181 à 260 (assimilé cadre).

[REDACTED] lle les votants :

- 12 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 0 membre a voté Abstention

Point ODJ numéro 5 :

Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement

Dorothée S. indique 2 recrutements dont 1 CDD (de mars au 1 septembre 2024) et 1 CDD à venir (de 7 décembre 2024 au 5 janvier 2025) sur Phantom Manor. HALLA demande si son contrat est signé. Dorothée S. dit oui.

HALLA demande, si pour le premier CDD, un CDI lui a été proposé. Dorothée S. dit oui. HALLA demande si le salarié prévu en CDD à Phantom Manor est un ancien salarié.

HALLA demande pourquoi on parle du premier CDD que maintenant. Dorothée S. dit oui. HALLA demande l'information ou qu'elle s'est déclarée pendant sa visite médicale.

Point ODJ numéro 6 :

Bilan annuel 2023 sur la situation des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement*

Dorothée S. indique que 118 salariés sont reconnus handicapés et elle nous présente le document partagé. Ils sont divisés en coefficient. La différence est 8 salariés du Costuming qui ne font plus partie de l'établissement Parc OPS. Sur Tram Tour, plus de 50% des conducteurs sont travailleurs handicapés (6 sur 10).

Malek B. demande plus de recrutement chez les travailleurs handicapés car les effectifs augmentent de plus en plus « cela n'évolue pas aussi vite ». Dorothée S. précise que l'effort est fait.

[REDACTED] demande si certains salariés du Pool Déploiement sont des travailleurs en [REDACTED]. Le Pool Déploiement aide plusieurs établissements, comment sont-ils partagés ?

[REDACTED] demande un détail Homme / Femme sur les embauches des travailleurs handicapés. Dorothée S. prend le point.

[REDACTED] voudrait comparer avec les années précédentes. Dorothée S. indique que les données sont sur la BDSE. Teddy K. demande de différencier les équipes d'attractions et de Guest Flow car les directeurs et les métiers sont différents. Sylvain CAUSTROIS dit qu'on pourrait le différencier et Dorothée S. prend le point. Teddy K. indique que le travail n'est pas le même et il est préférable de faire cette différence pour accueillir le salarié. Il indique que la plupart des travailleurs handicapés sont à Guest Flow.

Point ODJ numéro 7 :

Information sur les résultats des mesures de VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) de l'attraction Flight Force*

[REDACTED] s présente ce point. Il nous explique la définition et le mode de P.

Les poussières alvéolaires, les poussières totales, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, l'hydrocarbures aromatiques C9 et C12 et le screening métaux ont été mesuré.

Les lieux de mesures sont :

- Le centre des gradins de l'Arena Show,
- A gauche des gradins face au spectacle de l'Arena Show,
- Le greeter de Flight Force,
- L'embarquement de Flight Force,
- Les caisses de la boutique photo de Flight Force.

Aucun dépassement sur toutes ces mesures a été constaté et une deuxième série est en cours d'étude.

Un gros ventilateur devant l'entrée de Flight Force a été mis en place à démarrage manuel, sans succès. La hauteur de tirs a été augmenté sur la scène de l'Arena Show. Les lanceurs de flammes ont été réduits en termes de puissance.

Plusieurs AT bénins ont été déclaré.

[REDACTED] ande l'instrument de mesures. Sébastien D. nous détaille que c'est un t des filtres, ces derniers sont mesurés en laboratoire.

Adelin [REDACTED] AT bénins ont été déclarés après les modifications. Sylvain C. dit que [REDACTED] ande la fiche technique de l'appareil de mesure. Sébastien D. dit qu'ement.

Sylvain C. précise qu'une préconisation sera à faire l'an prochain pour que les salariés fragiles et/ou asthmatiques soient prévus à l'intérieur de l'attraction pendant le spectacle. Teddy K. dit que c'est compliqué de prévoir ça et qu'un process devra être mis en place. Sylvain C. dit que le salarié devra s'identifier pour être protégé par ces fumées.

Composants du système



0 3915 2013

DrägerSensor XXS

Dräger a développé des capteurs électrochimiques miniatures spécialement pour les appareils de la génération Dräger Pac®, X-am® 1/2/5 et X-am® 8000. Ces capteurs sont capables de détecter de nombreux gaz et vapeurs différents. Très fiables et stables dans le temps, ils ont également l'avantage de réduire vos coûts d'exploitation.



0 3915 2021

Capteurs catalytiques Ex Dräger

Les capteurs catalytiques DrägerSensors® sont particulièrement résistants aux chocs et à la contamination. Compte tenu de la qualité du produit et de sa stabilité à long terme, les coûts d'exploitation restent faibles. Leurs temps de réponse courts permettent de donner rapidement l'alerte en cas de détection de gaz dangereux.



0 3907 2013

Dräger X-dock® 5300/6300/6600

La gamme X-dock® vous permet un contrôle complet sur vos détecteurs de gaz portable Dräger. Les tests au gaz et calibrages automatiques avec réduction de la consommation de gaz étalon et du temps de test vous assurent un gain de temps et d'argent. L'enregistrement complet des données et les évaluations détaillées vous fournissent une vue d'ensemble claire.



0 3907 2026

Station de test au gaz Dräger Bump Test

Facile à utiliser, autonome et portable. La station de test au gaz permet de réaliser des tests fonctionnels de manière fiable, simple et rapide.

Caractéristiques techniques

Dimensions (l x h x p)	48 x 130 x 44 mm
Poids	220 - 250 g
Conditions ambiantes	Température de -20 à +50 °C (de -40 à +50 °C pour un maximum de 15 minutes)
	Pression de 700 à 1 300 mbar
	Humidité relative 10 à 95 % d'HR
Indice de protection	IP 67
Alarmes	Visuelle 360° Sonore Multi tons > 90 dB à 30 cm Vibrotactile
Autonomie	> 10 heures avec pile alcaline et batterie NiMH > 250 heures sans capteur Ex > 40 heures en utilisant le mode économie d'énergie
Temps de charge	< 4 h
Enregistreur de données	Récupérable via une interface infrarouge > 1 000 h avec 5 gaz et l'enregistrement d'une valeur par minute
Fonctionnement avec la pompe	Longueur max. du tuyau : 45 m
Homologations	ATEX I Ma Ex da ia I Ma IECEX IECEX-Ex da ia I Ma Ex da ia IIC T4/T3 Ga CSA (Canada & USA) Classe I Div. 1 Groupe A, B, C, D, E, F, G, T-Code T4/T3 A/Ex da ia IIC T4/T3 /Ga
Certificat de performance de mesure	NF EN 50104 NF EN 45544-1, NF EN 45544-2 NF EN 60079-29-1 O ₂ CO & H ₂ S Méthane à nonane, H ₂
Marquage CE	Compatibilité électromagnétique (Directive 2014/30/UE)
MED	Directive 2014/90/UE relative aux équipements marins
EAC	PO Ex da ia I Ma X 0Ex da ia IIC T4/T3 Ga X

Pour vos commandes

Dräger X-am® 5000 2			
Composé de : appareil de base avec enregistreur de données intégré, certificats de conformité fabricant et de calibrage. Un appareil fonctionnel doit comporter jusqu'à 4 capteurs et une unité d'alimentation (en option).			
83 20 000			
Désignation	Plage de mesure	Résolution	Référence
CatEx 125 PR 1, 2	De 0 à 100 % LIE de 0 à 100 vol.% CH ₄	1 % LIE 1 vol. %	68 12 950
CatEx 125 PR Gas 1	De 0 à 100 % LIE de 0 à 100 vol.% CH ₄	1 % LIE 1 vol. %	68 13 080
DrägerSensor XXS O ₂ 2	0 - 25 vol. %	0,1 vol. %	68 10 881
DrägerSensor XXS O ₂ 100	0 - 100 vol. %	0,5 vol. %	68 12 385
DrägerSensor XXS O ₂ PR	0 - 30 vol. %	0,1 vol. %	68 00 550
DrägerSensor XXS CO LC	0 - 2 000 ppm	1 ppm	68 13 210
DrägerSensor XXS CO HC	0 - 10 000 ppm	5 ppm	68 12 010

Les fiches techniques de l'appareil de mesure ont été envoyé après la réunion.

Point ODJ numéro 8 :

Examen des statistiques des AT du 2ème trimestre civil 2024*

présente les statistiques des accidents de travail. Une légère baisse est observée pour les accidents de travail au 2^{ème} trimestre. La cause est principalement dû aux gestes et postures (73%) puis la manipulation de charges (27%). La circulation est la deuxième cause (30%) et la troisième cause est les heurts (19%).

Un salarié a eu une exposition au sang. Adeline I. demande le process. Amandine P. indique que le process a été respecté (prise de sang aux urgences (p patient) et prise d'un médicament contre le VIH). La médi-ci nous précise le process aux urgences et une visite LAMBERT demande le délai d'infection du VIH. La environ 3 semaines et il y a aussi un risque d'hépatique. Emmanuel L nts portés le salarié. Amandine P. répond que c'était les classiques et depuis une paire de gant de manutention a été rajouté.

Sylvain C. demande si le salarié victime de projections dans les yeux portait des lunettes. Amandine P. dit que non mais avant les lunettes étaient portés juste en centrale de dilution.

mande un détail des types agressions car certaines ne sont pas que les agressions physiques sont répertoriées mais les actes reculent. Nicolas C. précise que tous types agressions (physiques ou verbales) doivent être signalés. Emmanuel L. disent que certains salariés ne comprennent pas pourquoi se déplacer à First Aid, un système de main courante devrait être mis en place dans les locations. Nicolas C. précise que les registres sur les locations n'ont pas de valeur juridique. Le registre des accidents bénins doit être au niveau du personnel de santé. Malek B. dit que First Aid refuse les déclarations AT bénins.

Malek B. interpelle Sylvain C. pour le code 7 (décès de visiteur) de samedi dernier car First Aid à la vue de nombreux de salariés choqués présents ont refusé d'en accueillir certains.

ue les salariés devraient remontés chaque agression verbale et physique t faussés. Emmanuel L. dit qu'il y a un phénomène d'agression verbale de plus en plus courant et c'est de même à l'extérieur. Sylvain C. dit qu'on observe 40% d'agression en plus post covid sur le tourisme et le transport ferroviaire.

Sylvain C. précise que le salarié doit forcément passer sur First Aid pour voir un professionnel de santé mais on ne peut pas obliger un salarié de se déplacer à First Aid. Emmanuel L. dit qu'il devrait avoir un « entre deux » pour remonter les informations d'agressions verbales sans déclarer un AT bénin.

nfirme que les agressions ou interactions doivent être remontées. Il it pas refuser les AT bénins pour chaque sit interactions. Sylvain C. indique qu'une discussion devrait être ouverte a (Senior Manager Centre de Santé). Teddy K. dit que les salariés n'osent car les refus sont très fréquents, trop fréquents, tout comme une blessure survenue sur la main d'une salariée, la semaine dernière, avec la nouvelle porte parade qui a été refusé par First Aid.

Mickaël D. dit que certains AT reçus ne sont pas clairs, les dires sont parfois incompréhensibles. Les enquêtes sont parfois difficiles car les détails ne sont pas clairs. Nicolas C. précise que les déclarations sont faites pour la Sécurité Sociale qui ne demandent pas autant de détails que les membres CSSCT.

Sylvain C. dit qu'on n'a pas d'intérêt à cacher les AT. Stephan B. précise que le problème est vraiment là sur le fait que First Aid refuse.

Mickaël D. demande des précisions sur un salarié qui a un AT, car First Aid les refuse quand le salarié a des antécédents. Le médecin dit que ça n'a rien à voir et l'accident de travail devrait être accepté. First Aid devrait accepter tout le monde comme le dépôt d'une plainte à la Police.

[redacted] demande des explications et un suivi pour le salarié victime de Amandine P. dit qu'elle ne fera pas de point car ce n'est pas dans le cadre de la présentation des statistiques. Sylvain C. prend la remarque et qu'un point devrait être présenté, le salarié, plus dans l'entreprise, pourrait être contacté par la médecine du travail.

Emmanuel L. dit que même si le salarié n'a pas été contaminé, il faut en tirer des leçons et apporter une solution. Amandine P. dit que des rappels mentaux ont été donnés pour éviter une nouvelle fois ce danger. La [redacted] dit qu'il faut rappeler aux équipes que toute contamination est grave et que le port de gant de manutention devrait être étendu à chaque poubelle vidée par les opérationnels d'attractions. Mickaël D. dit le port de gant de manutention devrait être étendu à chaque poubelle vidée par les opérationnels d'attractions. Sylvain C. précise que les EPI doivent être portés et un rappel sera fait. Teddy K. précise qu'une commande devra être faite.

[redacted] demande des précisions sur l'AT de la salariée qui a bloqué la raclette dans le rail de Sylvain C. dit que le mouvement avait été mal fait et que la salariée raclait

Teddy K. demande qu'un ergonome sensibilise les équipes de Guest Flow comme avant pour éviter les AT comme celui présenté au deuxième trimestre. Nicolas C. précise que les poteaux lourds sont en cours de changement mais les poteaux verts devraient être une priorité selon Teddy K. Sylvain C. prend le point. Nicolas C. propose une vidéo d'explication.

[redacted] demande des explications sur les AT de déplacements de mobiliers et un point pour être 2. Amandine P. dit qu'ils sont souvent seuls en position et ils n'attendent pas d'être [redacted] que les salariés sont rarement seuls sauf au moment des pauses.

[redacted] demande des précisions sur la salariée enceinte et victime AT. La médecin dit que quand la salariée va voir la médecine du travail, des restrictions peuvent être mises en place en fonction de son métier et sa pathologie. Emmanuel L. précise qu'une préconisation devrait être faite par la médecine du travail. Sylvain C. dit que c'est propre à chaque cas. La [redacted] dit que les rdv peuvent être donnés en priorité.

[redacted] demande le nombre d'AT en refus car ils n'apparaîtront pas lors de la prochaine réunion. Sylvain C. va remonter le point mais ce sont des statistiques en global site, il est difficile de faire évoluer les tableaux de bord.

écise que 4 AT sont dus à des marches ratées en sortant de bus ; « Pourquoi ? é ? » Amandine P. dit que non mais que les marches ne sont pas au même niveau partout. Teddy K. demande une mesure des marches des trottoirs dans tous les arrêts.

mande des précisions sur l'agression à la Tour de la Terreur. Sylvain C. une incompréhension et le visiteur en sortant a giflé le salarié. Une plainte a été déposée et le visiteur a été interpellé au Cheyenne par la Police. Emmanuel L. demande si le salarié est accompagné. Sylvain C. dit que l'entreprise ne soutient pas le salarié à ce moment. Sylvain C. dit que l'entreprise devrait porter plainte également car quand il s'agit de passages avec un Pass en Scène visant un salarié, la plainte est faite à l'instant T. Sylvain C. dit que quand les biens de l'entreprise sont mis en cause, une plainte est déposée. Emmanuel L. demande si une aide juridique venant de Disneyland Paris est possible. Teddy K. demande la mesure de faite pour « l'après » agression. Sylvain C. dit qu'on est moins laxiste et c'est le Duty qui prend la décision de « virer » le visiteur. Emmanuel L. intervient et dit qu'on écoute sans connaître la vérité. Malek B. dit quand un visiteur insulte ou agresse un salarié, il insulte la société et automatiquement une plainte devrait être déposée par Disneyland Paris. Et les insultes et les agressions seront moins nombreuses. Le fait que le Duty vienne le visiteur n'est pas assez significatif.

Adeline I. indique que la situation a été échangée lors de la dernière CSSCT et selon Yannick Rouvrais (Chef d'établissement SP2S) seule une décision juridique peut décider une exclusion. Renald G. dit que si le règlement intérieur n'est pas respecté, le visiteur est viré.

Point ODJ numéro 9 :

Point de suivi relatif à l'AT Conducteur Tram Tour du 1er mars 2024*

Sylvain C. dit qu'on s'était engagé à revenir sur cet AT. Nicolas C. nous présente le point de suivi.

Une première action a été le rappel des procédures, puis la mise en place du feu tricolore qui est toujours est peu visible par les automobilistes. Le « petit feu » est prévu par le matériel qui gère le feu en panne, Nicolas C. dit c'est la maintenance

Des lignes au sol ont été peintes en sortie du garage et en sortie du circuit. Les portes automatiques du circuit ont été 2 fois forcées. Des réparations et des affiches ont été remises. Des bornes ont été mis en place dans le rayon de braquage pour éviter le stationnement.

Une action est en cours pour retirer la place PMR et les bornes pour recharger les voitures électriques à la sortie du garage.

[redacted] demande le process quand le salarié rate sa maintenance et la maintenance va dé-axer les wagons. [redacted] que la maintenance peut améliorer le braquage sans le dé-axer les wagons. [redacted] olant. [redacted] de pourquoi les opérateurs ne peuvent pas. [redacted] que le fléchage pourrait couper les câbles. [redacted] e

Le déplacement des bornes au sol (sortie circuit) a été fait, 40 cm de gagnés.

2 ordres de travail sont ouverts.

Le nouveau tracé a nécessité une formation, à la suite d'une demande des membres, Nicolas C. va voir avec les opérations pour vérifier que les marquages au sol soit intégré dans les OG (Guide des Opérations) de l'attraction (DMO : Demande de Maintenance Opérationnelle). [redacted] nde si les conducteurs sont concernés par les OB1 (évaluations annuelles). [redacted] t oui et les sorties/entrées du Tram sont faites une fois par semaine.

Sylvain C. indique qu'un suivi sera fait lors des prochaines réunions CSSCT.

Point ODJ numéro 10 :

Point de suivi relatif à l'AT Crush Coaster du 15 juillet 2024*

Nicolas C. présente le point du suivi sur l'AT sur un salarié de Workforce. Son pied s'est placé au-delà du marquage jaune et noire puis sous la carapace (nom utilisé pour définir un véhicule représentant une tortue) pour débloquer un sac de visiteurs. Après un passage à First Aid et aux urgences, rien à signaler.

Mickaël D. demande si ces chaussures de sécurité ont été changé. Sylvain C. dit que non.

Teddy K. demande le temps pris pour le débloquer. Sylvain C. dit que les pompiers ont mis des cales puis ils ont utilisé un vérin hydraulique. L'intervention a duré 20 minutes, le salarié n'ayant pas mal, le temps a été plus long pour ne pas casser le véhicule.

Teddy K. demande si la gare a été évacuée car une vidéo a été diffusée sur les réseaux sociaux. Sylvain C. dit oui mais on ne peut pas interdire à faire des vidéos. Teddy K. dit que des prises vues existent comme sur la parade si un artiste se blesse par exemple. Sylvain C. dit que c'est compliqué dans cette situation mais pour ce cas, l'accident n'était pas grave (pas de blessures).

[REDACTED] demande pourquoi ne pas mettre des capteurs pour é
n d'action va être déployé dans la présentation à suiv [REDACTED]
demande si des actions ont déjà eu lieu car il y a eu un accident similaire il y a
Nicolas C. dit que oui les châssis ont été remonté. Le précédent accident avait été suivi de plus
de 100 jours d'arrêt de travail.

Dans ce cas, le salarié victime a dû faire signe à son collègue pour arrêter le véhicule.

Nicolas C. poursuit dit qu'un rappel de procédures a été fait et qu'il ne faut pas systématiquement dépasser la ligne blanche. Une texture différente est en cours de réflexion pour mieux identifier la ligne blanche. Nicolas C. dit qu'un système d'arrêt automatique sera mise en place peut-être en 2026. Un autre plan d'action serait la mise en place comme une télécommande pour arrêter soi-même la carapace. Une étude est en cours pour arrêter ou ralentir le mouvement des carapaces à l'embarquement et de débarquement.

Une vidéo est diffusée pour sensibiliser les procédures. Elle a été diffusée aux membres en salle de réunion.

Teddy K. demande si le relief de texture se fera aussi sur la ligne jaune et noire. Nicolas C. dit non, ça sera juste pour la ligne blanche. Teddy K. demande si la télécommande sera fonctionnelle comme une radio PTI (Protection de Travailleur Isolé). Sylvain C. dit que non. Yazid B. dit que la télécommande existe déjà sur l'unload 2. Le projet d'en rajouter nécessite une nouvelle programmation.

Mickaël D. demande si cet accident pourrait être étendu à un visiteur. Nicolas C. dit que oui mais c'est peu probable. Stephan B. dit que les sacs à dos sont compliqués à gérer sur cette attraction. Sylvain C. dit que c'est compliqué à mettre en place, une étude est en cours comme par exemple à Orbitron pour installer des meubles comme sur Parachutes. Emmanuel L. demande si les casiers peuvent être mis à l'entrée de l'attraction. Sylvain C. dit que le volume des casiers serait trop important.

Point ODJ numéro 11 :

Suivi des actions HST (DUERP)*- Fiche anomalie CSSCT

Sylvain C. nous présente les actions :

- La commande d'un nouveau panneau à l'entrée du Pavillon des Princesses,
- Un tuyau d'eau de pluie inonde fréquemment l'extérieur de la salle de pause du bâtiment Timon, une action est en cours,
- Les casquettes à l'intérieur de l'attraction WEB ne sont plus obligatoires et elles sont recommandées à l'extérieur seulement s'il n'y a pas de protections comme un parasol ou une guérite,
- Les backstages de Fantasyland ont été désengorgés suite à la fin du chantier Casey / Story.

La [REDACTED] ise que le terme recommandé est bien indiqué. La casquette est reco une préconisation de retrait de casquette à l'intérieur est actée.

L'échange avec Marvel et les opérationnels pour faire retirer la casquette a été compliqué et long dit Sylvain C.

Teddy K. dit qu'il faudrait préciser le port d'EPI. Le médecin Valérie F. dit qu'on recommande fortement de mettre la casquette en extérieur. Teddy K. demande si l'entreprise va imposer la panoplie aux salariés. Sylvain C. dit que c'est son souhait car c'est beau pour les visiteurs. Il faut que à chaque présentation de costumes en CSSCT, le sujet soit abordé.

Amandine P. présente le DUERP.

17 actions sont soldées principalement sur Tram Tour, Production 4 et Propreté Studios.

Action soldée = Risque présent

[REDACTED] ande de rajouter dans le DUERP Tram Tour car le tram est décalé. Malgré lème n'est toujours pas visible dans ce listing.

Sébastien M. demande pourquoi la zone sombre au niveau des lockers à la base Timon n'apparaît pas car l'intervention a été longue (octobre 2023 – septembre 2024).

Teddy K. demande le suivi des formations de parasols chauffants, combien de salariés ont suivi cette formation en ligne. Nicolas C. précise qu'une campagne de sensibilisation est prévue.

Teddy K. demande pourquoi le city ranger (nettoyeur haute pression motorisé) n'a pas été présenté en CSSCT. Dorothée S. vérifie ce point. Une présentation a été faite en août 2022.

Mickaël D. souligne que la manipulation des papillons pour augmenter ou réduire la file d'attente de BTM est toujours d'actualité et il demande si ce problème va disparaître pendant la prochaine réhabilitation. Sylvain C. précise que la demande a été exprimé lors une des réunions avec les chargés de projets. Teddy K. dit que la manipulation des papillons sont archaïques.

Mickaël D. demande des précisions au sujet du portail de Frontierland « très utilisé » contrairement à ce qui est indiqué dans le DUER. Nicolas C. dit qu'il faut donc changer cette erreur et il en prend note. Teddy K. dit que le carottage n'est pas bon car les loquets de fermeture sont décalés et donc non utilisables.

Mickaël D. demande des précisions sur les manteaux de River Boat. Sylvain C. propose d'ouvrir un point à la prochaine réunion CSSCT en invitant le service concerné.

Teddy K. demande si les ponchos vont évoluer. Sylvain C. dit que non. Ils sont disponibles au Costuming et dans chaque location. Teddy K. précise qu'il existe des soucis de commande et de livraison.

Point ODJ numéro 12 :

Point de suivi sur la porte d'accès Timon Parade *

us présentent le point.

La porte a été changée en 2015. Elle ne peut pas être automatisée car il y a trop d'opérationnels et de sous-traitants qui l'empruntent. La porte reste très lourde, les pivots ont été changés. Les verrous ont été augmentés pour plus de confort. Les capots ont été arrondis. Le coût en 2015 a été de 85120 euros avec une automatisée mais le mouvement de la porte n'était pas assez rapide pour le lancement de la parade.

Adeline I. propose qu'une seule personne / équipe gère l'ouverture et la fermeture des portes d'accès du parc, cela éviterait que la manipulation se fasse toute la nuit.

EH. demande pourquoi des portes aussi lourdes (exemple Tram Tour) ont été posées pour cacher des décors. Pierrick A. dit que c'est une bonne question. Mohamed EH. demande s'il y a eu des AT par maintenance en voulant débloquer les portes ? Pierrick A. répond non.

Les goussets bas vont être modifiés car ils supportent trop de poids.

EH. demande s'il est possible de mettre un système de retenue comme les chariots. Pierrick A. indique que ce système n'existe pas dans le commerce, il faut y réfléchir.

Tous les 3 mois, une maintenance préventive est opérée.

Nicolas C. demande si les opérationnels ont un retour. Teddy K. dit qu'au moment du test avec les membres n'a pas été fait en condition réelle.

Malek B. précise que le poids rend des difficultés à cette manutention. Il serait préférable de prévoir d'alléger ces portes dans le futur. L'acier rend la porte lourde mais finalement comme la résine et le bois indique Pierrick A. Malek B. précise que le carbone ou l'alliage aluminium est plus léger. Mais les nouvelles portes comme Frozen auront un poids plus léger que les portes actuelles. Pierrick A. indique qu'ils n'ont pas la visibilité sur les prochaines portes mais qu'ils recommandent l'acier. Pierrick A. indique qu'il a été étudié à la baisse. Malek B. dit que c'est important de penser à alléger le poids des grandes portes.

Pierrick A. va étudier le fait de sensibiliser une seule équipe missionnée à ouvrir et fermer les portes automatisées.

Sylvain C. dit qu'il faut faire plusieurs devis mais le challenge est difficile car ces portes lourdes sont rares à l'extérieur.

Teddy K. dit que le fait de mettre un moteur devra les obliger à régler le show.

EH. précise qu'il manque les balais au sol des portes.

Sylvain C. dit qu'il faut communiquer avec les équipes de Frozen qu'ils pensent aux portes des lands.

À la suite de l'AT de la deuxième porte au passage à niveau Small, la porte est bloquée, Pierrick A. précise qu'elle devrait être retiré.

Teddy K. remonte que les loquets sont mal montés sur la porte Timon. Pierrick A. prend le point.

Le suivi de cette action sera revu dans 6 mois (mars 2025) avec des présentations de devis pour automatiser cette porte.

Point ODJ numéro 13 :

Point de suivi sur les portes d'accès du Ticketing*

Nicolas C. revient sur les mesures de forces et le point de suivi des portes d'accès Ticketing.

Une réalisation d'un prototype de barre de déverrouillage ergonomique a été installée en juin 2024. Le déploiement est en cours sur l'ensemble des portes.

Le suivi sera présenté en décembre prochain pour la réunion CSSCT ordinaire.

Des mesures ont été faites 3 fois sur 3 saisons différentes. Le maintien est bon sauf pour la porte 18 droite. Un rabotage est prévu car un élément métallique frotte.

L'injonction de M [REDACTED] a été envoyée en 2024. Le suivi est quasiment fini mais le coût est frein.

Point ODJ numéro 14 :

Information des membres de la CSSCT sur le protocole du test des gilets chauffants

Sylvain C. dit qu'un test sera fait auprès des opérationnels (entre 3 et 5 salariés) cet hiver du 15 octobre au 15 janvier 2025 sur les attractions ou équipes suivantes :

- Autopia,
- Ticketing,
- Parking,
- Propreté.

3 types de chaleurs sont possibles et diffusés entre 8 et 11 heures. Il sera à porter sous le costume et considéré comme un EPI (équipement de protection individuel).

L'entretien du gilet et le chargement des batteries seront à la charge du salarié. Un formulaire sera rempli pour le suivi du test. Une présentation pourra être possible en réunion CSSCT en mars 2025.

Pour le test, une commande de 5 gilets avec les 5 tailles différentes pour les secteurs prévus. Sur la base de volontariat, les candidats feront le test selon les tailles disponibles et restantes.

Story Book a été rajouté à la demande de Stephan B., Sylvain C. approuve.

Point ODJ numéro 15 : **Point de suivi relatif à la visite du sh**

Sylvain C. fait un point à la suite de la visite du 21 mai 2024.

Compte rendu de la visite de l'Arena Show et Présentation du spectacle 21 mai 2024 à 13H30

Cette réunion extérieure était présidée par Sylvain CAUSTROIS, les intervenants étaient Simon EASTELL et Dominique HAMMOND, la chargée de prévention était Amadine PASTOUT et les membres présents étaient Malek BELAIBOUD, Philippe MARIAGE, Clément BRIDOUX, Aurore WAN, Yazid BENDJEBBOUR, Teddy KADER, Renald GRANDJEAN, Stephan BOUBET, Mickaël DEMEUSY, Sébastien MALKIC, Carolina MUSCIARELLI-GUERIT, Alexandre THEOPHILE, Vincent CARIOU, Adeline ISABEL.

Nous avons visité l'Arena Show pendant les travaux, nous y retournons pendant les tests d'exploitation.

A l'entrée de l'Arena Show, Simon EASTELL nous présente le parking poussettes et ses 180 mètres linéaires. Dominique HAMMOND nous fait remarquer qu'il y a deux musiques différentes, une en entrée et une en sortie du spectacle.

Au niveau de l'entrée de la file d'attente, il y a des compteurs intelligents suspendus. Simon E. nous indique qu'ils fonctionnent parfaitement.

Dans la guérite de l'entrée, Clément BRIDOUX nous fait remarquer qu'il y a un chauffage et pas de climatisation. Simon E. indique qu'il s'agit d'un algeco préfabriqué. Sylvain CAUSTROIS a soulevé deux problématiques : la porte tient avec une installation fait maison avec des cordes bloquées dans la fenêtre et la maché pourrait être glissante avec la pluie (voir les 2 photos jointes).

Il y a 11 Castmembers en position obligatoire pour opérer. Pendant les ouvertures anticipées, Vincent ROBINO indique qu'ils sont en nombre de 13 Castmembers.

Philippe MARIAGE interroge les intervenants sur les conditions climatiques. Au-delà de 30 km par heure de vent, la pyrotechnie n'est pas utilisée et à partir de 65 km par heure de vent, les parasols de la file d'attente sont fermés. Leur manipulation est facile d'utilisation.

Aurore WAN demande en cas de pluie si ce sont les opérateurs qui devront essuyer les premières rangées de sièges. La réponse est oui.

Teddy KADER s'interroge sur la largeur des strapontins qui ne pourraient pas convenir à toutes les morphologies de Castmembers.

Adeline ISABEL demande s'il y a un risque d'intrusion car les accès à la scène reste ouverte. Dominique H. précise qu'un opérateur est obligatoirement positionné proche des accès.

Nous traversons la tribune et Simon E. nous indique qu'il y a un emplacement pour les stocks opérationnels.

En arrivant en coulisses vers la salle de pause, un échafaudage bas est en place et les salariés doivent passer en dessous pour accéder à la salle de pause. Le médecin Nicolas DUPORT nous fait remarquer immédiatement le danger. Sylvain C. demande de placer des protections et demande une mise en place d'une signalétique au sol. Les intervenants et les membres échangent sur une possibilité de créer une rampe d'accès. Malek BELAIBOUD demande de faire une étude de cette rampe.

Nous avons ensuite pris place en tribune pour assister au spectacle.

Les lancements de flammes n'ont pas « joué » à cause d'une difficulté technique.

Une modification de la pyrotechnie utilisée a été faite suite à la déclaration de deux accidents de travail le vendredi 17 mai et le samedi 18 mai 2024. Adeline I. a demandé à BERTRAND DEPREUX (manager prévention des incendies et gestion des opérations de sauvetage Service d'incendie présent lors de l'ouverture anticipée) les fiches de donnée de sécurité de la pyrotechnie utilisée.



Fin de visite à 15H30

Compte-rendu de la visite du 21 mai 2024

Un bloc porte a été mis à la guérite du greeter. Le strapontin n'a pas eu de retour sur la taille différente de chaque morphologie des salariés.

Aucun AT a été remarqué sur l'entrée de la guérite.

De la mousse de protection a été mise à l'entrée du backstage. Le projet de la rampe ne se fait pas à cause du budget élevé pour le peu d'exploitation (il faut surélever l'échafaudage). Malek B. demande un coût détaillé pour comprendre la non-réalisation de la rampe. Sylvain C. revient vers vous.

Le show ne rencontre pas un succès désiré auprès des visiteurs (72% de taux de satisfaction contre par exemple 85% pour le spectacle du Roi Lion).

Point ODJ numéro 16 :

Présentation aux membres de la CSSCT de l'accès PMR de Steam Train*

us présente le projet.

Les visiteurs en situation de handicap non transférables pourront accéder à l'attraction de Steam Train grâce à une plateforme. Elle ressemble à celle de Tram Tour. Il y a une plateforme dans chaque gare thématique sous abri ou protégée par une bâche. Il y aura 2 modèles de plateformes différentes selon la gare et son utilisation.

Pour les moyens de secours, un quad va être déployé pour que le wagon seul soit évacué dans le sens inverse du circuit à une première gare disponible en évacuation normale.

L'aménagement se fera sur le dernier wagon. 2 compartiments feront qu'un seul. Le fauteuil roulant sera fixé au sol par les salariés. Sylvain C. demande que la fixation soit plus simple qu'à WEB par exemple, la posture n'est pas idéale. Le salarié doit être à genou. Franck G. nous dit que l'espace est plus grand mais la posture sera la même. Sylvain C. demande que le système d'attache n'oblige pas les salariés à se mettre à genou.

Un visiteur en situation de handicap non transférable sera possible sur chaque train, à chaque cycle.

La dernière porte du wagon sera élargie.

Adeline I. demande si les brancards auront cette accessibilité. Franck G. prend le point et reviendra vers nous.

Aurore W. demande si l'assise du salarié va évoluer. Franck G. dit que ce n'est pas prévu qu'il y est une modification.

Des travaux sont prévus dans chaque gare. Pour améliorer l'accessibilité en gare de Main Street USA entre l'ascenseur et la plateforme, un abri proche de l'ascenseur sera prévu pour la stocker.

Aurore W. demande si la mobilité de la plateforme est pratique. Franck G. dit oui.

Teddy K. demande la fiche technique de la plateforme. Franck G. précise que si la plateforme est en panne, la gare ne sera maintenue sera déployée pour la réparer et pour la maintenance préventive et la durée de la garantie. Franck G. prend le point.

Stephan B. demande s'il est prévu que les 4 gares soient ouvertes. Sylvain C. dit que non pas pour le moment pour des raisons de budgets.

Un aménagement sera fait en gare de Frontierland. Un abri pour la plateforme sera en amont de la file d'attente sur le quai.

En gare de Fantasyland, la plateforme sera positionnée en début de quai, dès la sortie du tunnel des pirates. Une problématique est soulevée par Teddy K. qui indique que le PMR qui attend va croiser tous les visiteurs sortants.

En gare de Discoveryland, la plateforme et l'abri sera sur le quai proche de l'accès PMR. Les plans présentés n'étant pas à l'échelle, Teddy K. précise qu'il serait important de faire des métrages pour être sûr de la disposition de la plateforme.

En janvier 2025, le train Washington sera déployé avec l'aménagement. Un deuxième train devrait suivre dans l'année. En courant 2025, les abris de Main Street et Frontierland seront prévus.

Adeline I. dit qu'il serait intéressant de visiter le train Washington avant sa mise en service et la présentation d'un calendrier sur 2025.

Teddy K. demande si le sens de position des PMR pourrait être choisi pour mieux voir le circuit. Franck G. prend le point.

LP11 - Side Exit

Spécifications techniques

Stepless

by Goldmann

Fonctions

Charge maximum : 300 kg

Hauteur de levage : min. : 180 mm

max. : 995 mm

Vitesse de montée : 27-32 mm/s

Rampe de sortie : 610 - 792 mm

- avec largeur ajustable : 1000 mm

Rampe basse : 900 x 815 mm

- longueur x largeur

Commandes

Électrique : tableau de commande

Arrêt d'urgence : Électronique

Descente d'urgence : Électronique

Bordures de sécurité : Bordures de sécurité mécaniques/électroniques

Utilisation : Intérieur / Extérieur

Niveau sonore : 60 dB(A)

Espace de Chargement

Espace de Chargement : 1400 x 850 mm

Poids

LP11 : 149 kg

Matériaux

Plate-forme/Rampes : Aluminium

Châssis : Acier galvanisé à chaud

Garde-corps : Aluminium, peinture laquée

Coulage : Gris clair

Gris foncé

Parties électriques

Marche/arrêt : Automatique

Consommation électrique : 3 W

En veille : 14,7 W

En mode de fonction : 1090

Intermittence : 110A

Batteries : 2 x 12V/7,2 Ah

Alimentation électrique et chargeur : Câbles au gaz et sans maintenance

Primaire : 230 V/115 V

Secondaire : 24 V DC

Classification, étanchéité

Composants : IP 65

Tableau de commande : IP 67

Accessoires/Divers

130155 : Bâche pour LP11

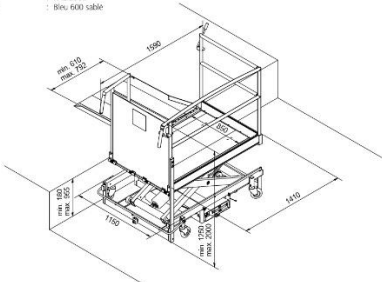
130156 : Single pour bâche

Marquage

Le produit est fabriqué en conformité avec la directive 2006/42/CE du Conseil du 17 Mai 2006

Reference/modèle

13011-5 : LP11 - Plate-forme élévatrice mobile



V. Goldmann A/S

Sergesonvej 10

DK-45 8741 3100

E-mail: info@goldmann.com

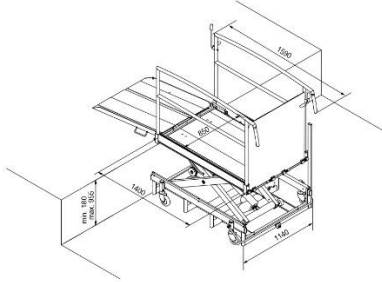
www.stepless.com

Goldmann Sarl

tel. +33 143 54 78 35

france@goldmann.com

www.stepless.fr



V. Goldmann A/S

Sergesonvej 10

DK-45 8741 3100

E-mail: info@goldmann.com

www.stepless.com

Goldmann Sarl

tel. +33 143 54 78 35

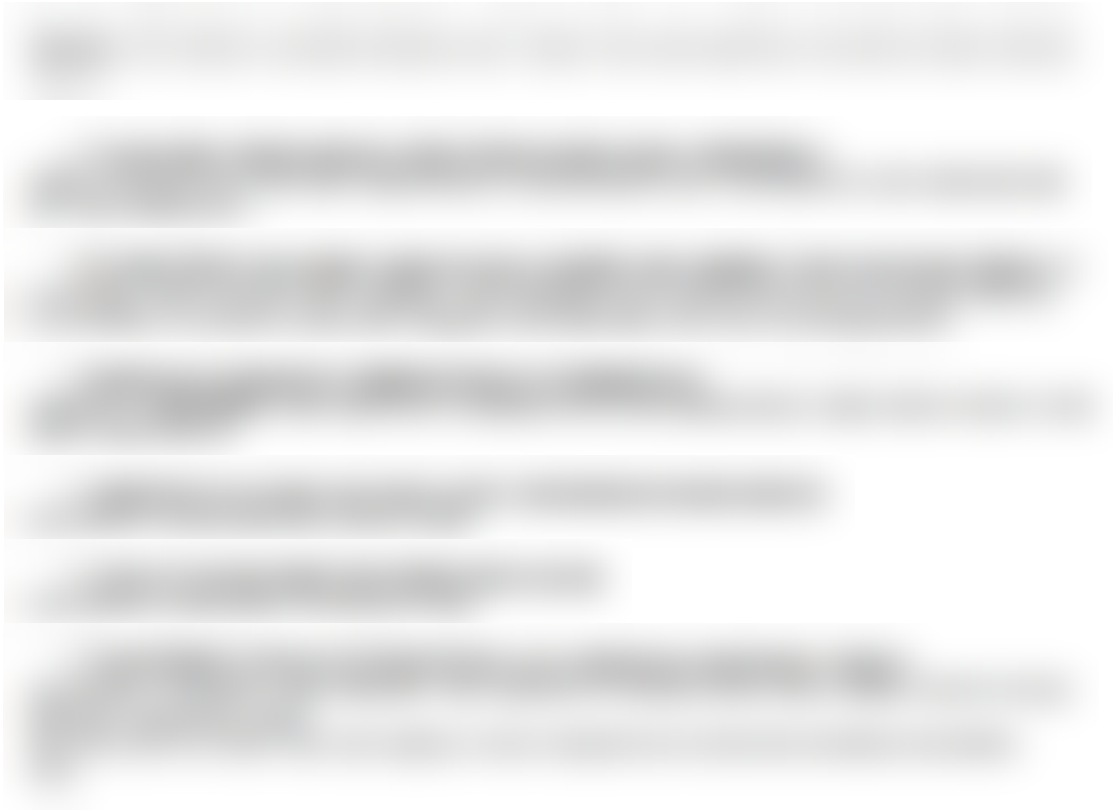
france@goldmann.com

www.stepless.fr

Les fiches techniques des 2 plateformes ont été envoyé après la réunion.

Page 25 sur 32
Procès-Verbal réunion ordinaire CSSCT Parc Opérations du 13 septembre 2024

Sylvain C. a répondu à plusieurs questions des membres après la réunion par mail, voici une capture d'écran :



Point ODJ numéro 17 :

Point de suivi sur la mise à disposition des plans des parcs*

 s présente le point via une présentation projetée.

10 000 plans en français et 7 500 plans en anglais par jour ont été distribués par jour. Le retour des visiteurs est positif.

Une coque de protection pour les chaussures est disponible pour bouger le chariot du Walt Disney Studios.

Des plans espagnols seront disponibles courant novembre après une forte demande.

Un QR code sur les plans papiers sera rajouté pour informer les horaires des spectacles.

A la réouverture du Studio 1, les plans resteront à l'extérieur.

Point ODJ numéro 18 :

Information des membres de la CSSCT concernant les futurs travaux de voirie du HUB*

us présente cette information. Une réhabilitation est prévue sur la butte u.

Les travaux auront lieu entre janvier à septembre 2025.

La phase 1 débute de janvier à mai 2025 avec des travaux de nuits et la disposition d'une régie mobile pour continuer les spectacles nocturnes. Des palissades seront installées autour de la butte (gauche). Les travaux de Casey Corner autour seront encore présents.

La phase 2 aura lieu de juin à août 2025 avec la régie mobile fonctionnelle. Les palissades seront déplacées de gauche à droite en se tenant devant le château.

La phase 3 est prévue de septembre à octobre 2025 pour démonter la régie mobile. Les palissades seront déplacées de droite à gauche en se tenant devant le château.

Les espaces VIP et PMR seront impactés lors de toutes les phases. Lors du 14 juillet, l'effectif sera augmenté pour une vigilance particulière lors des travaux.

Le kart Marchandise sera déplacé dès la phase 1.

Pour le moment, on ne sait pas où sera déplacé la zone VIP.

Point ODJ numéro 19 :

Point de suivi sur le déploiement des moyens de sécurisation au sein de l'établissement

[REDACTED] présente le point de suivi pour lutter contre les incivilités comme l'intrusion. La mutualisation des caméras de surveillance sera effective.

[REDACTED] r déploiement avant fin septembre 2025 :
[REDACTED] quement fini),

- Fantasyland,
- Toon studios,
- Word of Pixar.

Un calendrier plus précis sera donné.

Les raisons d'appui du bouton d'urgences seront :

- Violence physique ou verbale pouvant aller jusqu'au physique,
- Si le salarié se sent en danger.

[REDACTED] demande si les caméras de protection seront utilisées que pour les visiteurs. [REDACTED] ise que oui, car c'est illégal pour qu'elles soient utilisées contre les salariés. S'il y a un dépôt de plainte entre les salariés, elles peuvent être exploitées.

Sébastien M. demande le process de l'appui du bouton d'urgence. Sébastien N. dit que les opérateurs de la sûreté regarderont les caméras de protection pour déployer la sûreté nécessaire et contacteront les leaders du salarié déclencheur. Si rien n'est observé, un appel sera fait pour vérifier que tout aille bien. Sébastien M. souligne que certaines caméras étaient utilisées pour « fliquer » les salariés comme l'appel de contrôle car le salarié utilisait son téléphone personnel pendant son temps de travail.

Sylvain C. demande si une liste de nombres de boutons utilisés est prévue. Sébastien N. répond que oui avec ce nouveau projet car actuellement le système est obsolète.

Adeline I. demande qui va vérifier le fonctionnement des boutons et des caméras et comment seront gérés les pannes. Sébastien N. dit que quotidiennement les caméras seront vérifiées par l'équipe Iris et déclencheront la maintenance Parkwide en cas de panne. Et le test des boutons sera fait par les opérationnels à la demande de Control, si le bouton ne répond pas, automatiquement une alarme est envoyée à Control.

Renald G. précise à Ticketing qu'environ que 10 appuis sont une erreur ou mauvaise manipulation de visiteurs.

[REDACTED] demande la durée de l'enregistrement des caméras de protection. Sébastien N. gistrement est conservé 14 jours.

Teddy K. demande une cartographie des caméras et des boutons. Sébastien N. dit que ce sera présenté au CSE uniquement, le sujet est sensible. Une communication sera faite aux

opérationnels lors du déploiement des boutons d'urgences. Marie B. demande si l'effectif de la sûreté sera renforcé. Sébastien N. répond qu'un recrutement est prévu.

Teddy K. demande si le projet est prévu dans les photo-locations. Sébastien N. dit que oui et que les caméras sont déjà en place et que les vidéos sont exploitables. Une caméra sur la photo-location près de Casey Corner est prévue également.

Renald G. demande si un projet est prévu pour le nouveau land comme Frozen. Sébastien N. dit que c'est trop tard et que cela sera fait plus tard.

Point ODJ numéro 20 :

Point d'information sur la prévention de RPS

Sylvain C. revient sur le comité du 2 juillet 2024 en présence [REDACTED] lément BRIDOUX.

Les plans d'actions et cotations réalisées des équipes sont sur :

- Fantasyland 1,
- Fantasyland 2,
- Production 4,
- Guest flow WDS,
- Guest relation,
- Propreté DLP (le 27/08).

La prochaine réunion de suivi et du plan d'action aura le 8 octobre et concernera les équipes de :

- Avengers Campus,
- Production 3,
- Adventureland.

Courant octobre 2024, un retour sur de l'enquête RPS pour les leaders sera fait.

Point ODJ numéro 21 :
Visite à déterminer

Le calendrier des visites de Frozen est prévu en groupe de 10 membres le 4 octobre et 11 octobre 2024.

Renald ne comprend pas pourquoi juste 10 membres. Sylvain C. répond que c'est pour des raisons de sécurité et de compréhension.

Sylvain C. souhaite ajouter deux informations :

- Entre maintenant et le 25 mars, 500 bornes électriques vont être installés pour les visiteurs au parking visiteurs. Le travail des salariés ne sera pas impacté. Un numéro de maintenance sera disponible pour les visiteurs sur les bornes. Malek B. demande le nom du chef de projet.
- Les Duty Nuit changent d'établissement et passent à la Maintenance au 1^{er} septembre 2024. Aucune modification sur leur salaire ne sera observée. Renald G. ne comprend pas pourquoi la CSSCT n'a pas été informé. Sylvain C. prend le point et une communication aurait dû être fait. 3 salariés sont concernés par ce changement.

Fin de séance à 18h15